PLR
Les Libéraux-Radicaux

PDC

Motion du groupe PLRT-PDCT

Baisse du coefficient fiscal en 2020

Tenant compte des résultats positifs des comptes 2017 et 2018 de notre Commune, des perspectives financières 2020, des réformes adoptées sur la plan cantonal (péréquation – fiscalité - programme financier de législature), le groupe PLRT demande au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une baisse du coefficient fiscal dès l'exercice 2020. Cette proposition répond à notre programme politique qui prévoyait d'offrir aux Laténiens et aux Laténiennes « une fiscalité attrayante » et permet d'adapter notre coefficient à la réalité des charges actuelles de notre collectivité.

1. Notre coefficient est actuellement de 72, le tableau comparatif des coefficients des communes NE est disponible ici : https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCCO/impot-pp/Pages/coefficients.aspx => Pour rappel : Nous sommes passés de 52 à 74 entre 2012 et 2014 https://www.rtn.ch/rtn/Actualites/Regionale/20121214-La-Tene-augmente-ses-impots.html https://www.rtn.ch/rtn/Actualites/Regionale/20141212-La-Tene-importante-hausse-des-impots.html Le coefficient est actuellement à 72 en raison d'un bascule de deux points entre le Canton et les Communes.

   Les communes voisines de St-Blaise et Hauterive présentent des coefficients de 66, respectivement 70.

2. Un point d'impôt à la Tène vaut environ CHF 160'000.-, cf rapport aux comptes 2017 page 9 => https://www.commune-la-tene.ch/fileadmin/sites/latene/files/documents/politique/conseil_general/seances/2018/2018-06-14/180606_CC_C2017_Plaquette_Web.pdf

3. Nous avons fait 1.5 mio de bénéfice aux comptes 2017 en alimentant toutes les réserves et en faisant des provisions, idem aux comptes 2018.

4. Les perspectives financières 2019/2020 sont favorables

Conjoncture :
https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/economie/conjoncture/Documents/tconj_t0418.pdf

Chômage :
https://www.ne.ch/medias/Pages/20190508-chiffres-chomage-fin-avril-2019.aspx

Tenant compte des éléments exposés ci-dessus, le groupe PLRT demande au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une baisse fiscale à l'horizon 2020. Il appartiendra au Conseil Communal de proposer le coefficient qu'il jugera adéquat. De notre point de vue, il serait idéal si notre commune pouvait présenter un coefficient fiscal inférieur à 70.

Pour le groupe PLRT-PDCT :

Jérôme Amez-Droz	Ted Smith
Président	Chef de groupe